

S'engager dans une association

Description

S'engager dans [une association de type loi 1901](#) est une expérience que beaucoup de personnes avec la volonté d'aider et de soutenir une cause qui leur est chère recherchent. Cependant, en fonction de votre projet personnel, des démarches et des conditions doivent être remplies afin que vous puissiez vous engager en toute légalité.

[Créer mon association en ligne](#)

Pourquoi s'engager dans une association ?

En principe, les personnes qui s'engagent dans une association sont **des personnes qui ont le désir d'être utile et d'agir pour les autres**.

En effet, aider les autres, défendre des intérêts qui vous sont chers ainsi que d'apporter de l'aide à la société sur un sujet précis, sont des formes de motivation qui poussent à s'engager dans une association.

C'est un projet personnel que vous faites non seulement pour sortir de votre zone de confort mais aussi pour s'ouvrir aux autres et avoir plus confiance en vous. Pour cela, de nombreux [types d'associations](#) existent et dans de nombreux domaines différents : [l'association sportive](#), la nature, l'humanitaire, le social ou encore [la créer une association sur la protection des animaux](#).

De plus, s'engager dans une association **implique également de découvrir des nouvelles perspectives et d'élargir ces compétences**.

Que ce soit dans l'enseignement, la gestion de projet, dans la coordination et même dans la santé : s'engager dans une association permet de couvrir un large panel de compétences que vous pouvez acquérir sans expérience préalable.

Par conséquent, c'est **un avantage si vous souhaitez ajouter des compétences sur votre CV** par exemple.

Enfin, s'engager dans une association permet aussi de s'engager dans quelque chose qui nous plaît sans pour autant que cela soit contraignant.

Bon à savoir : Les bénévoles bénéficient la plupart du temps d'horaires flexibles et de possibilité de d'arranger leur emploi du temps comme ils le souhaitent. C'est un élément qui attire de nombreuses personnes.

Que faut-il pour s'engager dans une association ?

Avant de s'engager dans une association, il est primordial **de choisir une association qui vous correspond**. Une fois l'association choisie, il est essentiel de respecter ses engagements.

Les démarches préalables à l'engagement

Il est important de bien choisir l'association dans laquelle vous allez vous engager.

En effet, **elle doit correspondre à votre vision** c'est-à-dire vos envies, vos valeurs ou encore vos centres d'intérêts.

De ce fait, pour faciliter ce choix **vous pouvez vous interroger sur :**

- Le domaine d'action et les missions de l'association ;
- La possibilité de travailler seul ou en équipe ;
- Les compétences recherchées par l'association ;
- La cible d'action de l'association : enfants, personnes âgées, etc ;
- La disponibilité demandée par l'association, etc.

Enfin, afin de bien cibler une association, il est possible d'assister à des réunions ou forums d'informations.

Le respect de l'engagement

Dans un second temps, **il est impératif de respecter son engagement** et d'être ponctuel mais aussi régulier dans sa participation.

Généralement, un bon engagement associatif doit répondre aux critères suivants :

- Faire preuve d'un comportement professionnel ;
- Respecter les missions, valeurs et motivations de l'association ;
- Connaître le fonctionnement de la structure associative ;
- Savoir demander des explications ou de l'aide en cas de besoin ;

- Respecter la charte et le [règlement intérieur de l'association](#).

Qui sont les membres d'une association ?

Les principales personnes dans une association sont les membres fondateurs, les membres du bureau, les membres ordinaires, les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur.

Les membres fondateurs

Les membres fondateurs **sont les personnes les plus importantes dans une association**.

Ce sont ceux qui l'ont créée et qui ont porté le projet jusqu'à sa réalisation.

Ils sont néanmoins soumis à des conditions issues de [la loi de 1901 sur les associations](#) :

- Les membres fondateurs doivent être au minimum deux pour constituer une association ;
- Les membres fondateurs doivent avoir la capacité de contracter c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas être des personnes incapables en raison de leur âge ou d'une défaillance par exemple ;
- Les membres fondateurs doivent donner leur consentement au moment de la création de l'association. Cela doit être un consentement libre et éclairé.

Attention : Pour les incapables, la loi autorise en général les personnes physiques de 16 ans révolus et non émancipés à [créer une association](#). De même pour le majeur sous sauvegarde de justice ou le majeur sous curatelle. Cependant, le majeur sous tutelle doit obtenir l'autorisation du juge des tutelles et de son tuteur pour créer une association.

Les membres du bureau

Ensuite, les membres du bureau sont des personnes **élues par le conseil d'administration lors de la création de l'association**.

Lorsque le bureau est mis en place, c'est le règlement intérieur ou [les statuts de l'association à but non lucratif](#) qui définissent sa composition. Cependant, il faut noter que **la constitution du bureau n'est, par principe, pas obligatoire**.

Généralement, un bureau d'association se compose de la façon suivante :

- Un(e) président(e) : représente l'association pour tous les actes civils ;
- Un(e) secrétaire : s'occupe de l'administration de l'association ;
- Un(e) trésorier(e) : responsable des comptes et finances de l'association ;
- Un(e) ou plusieurs adjoints : sont des suppléants du président, le secrétaire ou le trésorier.

Bon à savoir : Si cela est précisé dans les statuts ou le règlement intérieur, une personne peut exercer différentes fonctions à la fois.

Les membres ordinaires

De tels **membres sont les adhérents**.

Ainsi, les adhérents d'une association sont des personnes physiques qui sont intéressées par l'objet de l'association et qui adhèrent aux statuts et règlement intérieur de l'association.

En d'autres termes, ce sont des personnes qui n'ont pas créé l'association mais qui y participent.

A noter : Pour ce faire, ils paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'association et ont une voix lors de vote.

Les membres bienfaiteurs

Quant à eux, les membres bienfaiteurs sont des personnes physiques adhérentes à l'association au même titre que les adhérents ordinaires.

La différence réside dans le fait que **ceux-ci ont accepté de payer une cotisation annuelle bien plus élevée que les adhérents**.

De ce fait, de par leur cotisation plus élevée, ils participent au financement de l'association.

A noter : Le titre de membre bienfaiteur est un titre honorifique et qui dans la plupart du temps ne procure aucun droit particulier.

Les membres d'honneur

Enfin, les membres d'honneur **sont des personnes morales ou physiques adhérentes mais qui ont fourni un service particulier à l'association.**

De part ce service, ils ne paient pas de cotisation et disposent également d'une voix délibérative.

A noter : Rappelons qu'à défaut de précision statutaire, tous les membres de l'association disposent des mêmes droits (droit de vote en assemblée, en particulier) et sont tenus des mêmes obligations (paiement d'une cotisation de même montant, notamment).

Voici un schéma récapitulatif des membres et de leurs rôles:

Les types de membres	Leurs rôles
Membres fondateurs	Créateur de l'association
Membres du bureau	Élus par le conseil d'administration
Membres ordinaires	Adhérents
Membres bienfaiteurs	Participe au financement de l'association
Membres d'honneur	Ont fourni un service particulier à l'association

Zoom : Au-delà d'un engagement associatif, il est possible de créer votre association. A cette fin, LegalPlace vous propose de [créer votre association en ligne](#). Il vous suffit de remplir un formulaire adapté à votre situation, et nos formalistes traitent votre dossier dans les plus brefs délais.

Comment s'engager dans une association ?

Conformément à l'[article 11 § 1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales](#), toute personne est libre d'adhérer ou non à une association de son choix. Cela peut se faire de différentes manières comme par un don, devenir bénévole ou encore adhérer ou travailler dans une association.

Faire un don

Le moyen le plus courant d'engagement dans une association est à travers le don.

En effet, **le don est le fait de donner quelque chose sans contrepartie en retour** et de manière désintéressée.

Le don permet en quelque sorte d'agir pour une cause en permettant à l'association

de le faire à notre place. Le don peut se faire de manière pécuniaire mais également matérielle à travers le don de vêtement ou de nourriture par exemple.

Le don est une manière de s'engager dans une association dans la mesure où il contribue à agir et faire avancer les choses pour la cause choisie par le donateur.

Cela peut être des dons ponctuels comme des dons mensuels qui peuvent même être directement prélevés sur le salaire du donateur par exemple.

Attention : Le don ne permet pas de devenir membre d'une association mais de s'engager dans une association. La distinction est que le donateur ne fera pas partie intégrante de l'association mais permettra à travers ces dons de participer sans avoir d'engagement envers elle.

Devenir bénévole

Un bénévole est **une personne qui s'engage librement sur son temps libre à mener une action non rémunérée envers autrui ou une cause** portant sur un intérêt collectif.

En outre, être bénévole est un don de soi librement consenti et gratuit.

C'est un choix volontaire, accessible à tous et qui réalise une approche éthique et sociale en respectant la dignité humaine.

En effet, devenir bénévole est un élément essentiel de la vie participatif d'une association. Il permet de répondre au besoin de la société tout en favorisant l'initiative, la participation sociale et l'intégration.

De ce fait, **être bénévole dans une association n'engendre aucun contrat ni aucune rémunération**, à la différence [du salariat](#).

Les avantages octroyés par une activité bénévole sont les suivants :

- Défendre et soutenir une bonne cause ;
- Aider les autres ;
- Rencontrer des personnes et développer des compétences ;
- Des horaires flexibles permettant d'accomplir l'activité selon ses disponibilités, etc.

A noter : Le bénévolat étant purement volontaire, il en résulte que conditionner le versement du revenu de solidarité active (RSA) à l'accomplissement d'une activité

bénévole devrait en toute logique être illégal.

Travailler dans une association

Travailler dans une association permet de s'investir et d'apporter son aide à la **société**. Le milieu associatif recrute, et pas uniquement des bénévoles.

Si vous voulez devenir salarié dans une association, l'association sera considérée comme un employeur de droit privé et les dispositions favorables du Code du travail vous sont applicables.

Ces dispositions sont les suivantes :

- Il est impératif de signer un contrat de travail ;
- Il est impératif que l'association vous rémunère conformément aux dispositions légales applicables;
- Il est impératif de faire valoir vos droits devant le conseil de Prud'hommes en cas de litige.

Ainsi, **travailler dans une association est une autre forme d'engagement dans une association** qui permet en plus d'être rémunéré pour le travail effectué.

Adhérer à une association

Enfin, **tout le monde peut adhérer librement à une association..**

Cependant, les statuts ou le règlement intérieur fixent les conditions d'adhésion. Et en l'absence de clause spécifique, il est interdit de refuser une personne qui veut devenir adhérente.

En devenant adhérent, vous pouvez :

- Participer au fonctionnement et aux décisions et manifestations de l'association ;
- Bénéficier des avantages offerts par les partenaires : formations, échanges, etc.

Comment s'engager dans une association ?



1

Faire un don



2

Devenir bénévole



3

Travailler dans une association



4

Adhérer à une association

LegalPlace.

Attention : Certaines personnes ne peuvent pas adhérer à une association. C'est le cas des militaires pour les associations à caractère politique ou professionnel en raison des contraintes inhérentes à l'exercice de leur mission par les forces armées.

Quelles sont les avantages à s'engager dans une association ?

De manière générale, il y a de **nombreux avantages** à s'engager dans une association.

Premièrement, travailler dans une association **donne le sentiment d'être utile et de faire quelque chose qui fait avancer la société.**

De plus, cela donne l'occasion de développer des caractères humains et d'élargir des compétences.

Ensuite, s'engager dans une association permet de **rencontrer de nouvelles personnes** et d'en apprendre plus sur des sujets dont vous n'aviez pas connaissance auparavant.

En outre, en plus d'être stimulé intellectuellement, s'engager dans une association

contribue à **avoir plus confiance en soi en ayant une reconnaissance sociale de vos actions.**

Enfin, s'engager dans une association donne l'occasion de sortir de la routine puisque ce n'est pas qu'une simple occupation.

S'engager dans une association donne **l'opportunité de se découvrir des talents cachés et de passer du temps à faire des actions qui ont un sens** et une finalité d'améliorer les choses.

FAQ

Qu'est-ce qu'une association loi 1901 ?

La loi 1901 régit les associations à but non lucratif. Une association loi 1901 est donc une convention par laquelle plusieurs personnes partagent de manière permanente des connaissances ou une activité, sans avoir pour but de générer des bénéfices.

Pourquoi s'engager dans un domaine associatif ?

L'association est un domaine riche dans lequel chacun peut trouver une cause qui lui plait. En effet, le domaine associatif permet de se sentir utile et de pouvoir aider des personnes ou défendre des causes à notre échelle. Enfin, s'engager dans le domaine associatif permet non seulement de défendre une idée mais également d'être un acteur du changement.

C'est quoi l'engagement associatif ?

L'engagement associatif est ce qui sert l'intérêt général et le bien commun. Elle favorise l'expression de la conscience collective et participe à la construction d'un "vivre ensemble" respectueux de la diversité. En outre, l'engagement associatif permet de faire avancer la société et d'aider à son développement.